PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME

Affaires dangereuses dans un État défaillant

Glencore en République démocratique du Congo

L'exploitation des matières premières est un business qui comporte de nombreux risques : des mineurs artisanaux dans une mine de cobalt non loin de la ville congolaise de Kolwezi. © Meinrad Schade

Les mines de cuivre et de cobalt de Glencore en République démocratique du Congo représentent de graves risques pour l'environnement et les communautés avoisinantes. Une étude de *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* se basant sur deux exemples montre quel rôle joue la multinationale de négoce de matières premières suisse et la difficulté pour les personnes affectées d'obtenir justice.

Glencore, l'un des géants mondiaux du négoce des matières premières exploite deux grandes mines d'extraction de cobalt et de cuivre dans le sud de la République démocratique du Congo (RDC). Le dangereux business de l'exploitation des matières premières n'est pas sans effet sur l'humain et l'environnement. Depuis 2011, les organisations *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* observent les activités de Glencore en RDC. Le présent rapport donne un aperçu des derniers développements de 2019 et 2020, et revient aussi sur une ancienne affaire.

Le rapport révèle également comment Glencore met habilement le gouvernement congolais sous pression en usant de tactiques économiques. Il explique comment les grands groupes se déchargent des risques liés à l'exploitation des matières premières, notamment en ce qui concerne le transport de substances hautement toxiques. Ainsi, en cas de dommage concret, comme le grave accident provoqué par un camion transportant de l'acide dans le village de Kabwe, personne ne veut en prendre la responsabilité. Pour finir, le rapport revient sur une ancienne affaire pour laquelle *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* s'étaient déjà engagées en 2014. À l'époque, un jeune homme avait été arrêté par des agents de sécurité sur le site de Kamoto Copper Company (KCC), filiale de Glencore, et était ensuite décédé. À ce jour, sa famille est toujours dans l'attente d'un jugement définitif.

1 Les jeux de pouvoir de Glencore en RDC

Fin 2019, Glencore a temporairement fermé Mutanda Mining (Mumi) à Kolwezi, une des plus grandes mines de cobalt au monde. Jusqu'à l'année dernière, environ un cinquième de la

production mondiale de cobalt venait de Mumi. Selon Glencore, cette mine ne serait actuellement plus rentable. L'arrêt des activités signifie que la majorité des employé·e·s – plus de 3300 personnes – resteront sans activité pendant deux ans environ. Il implique également des pertes économiques considérables pour les fournisseurs et les petites entreprises à l'échelle locale.

Glencore a suspendu son exploitation, bien que, du fait du boom de la voiture électrique, le cobalt soit très demandé dans le monde entier comme matière première stratégique, et que la mine Mutanda était très productive. En outre, Glencore a conclu des contrats de fourniture de cobalt sur le long terme avec plusieurs gros clients tels que Tesla ou Samsung.

Pourquoi le groupe a-t-il décidé de fermer provisoirement Mumi à cette période précise ? D'une part, le prix courant mondial du cobalt a connu de fortes variations au cours des deux dernières années. Environ 70 % des réserves mondiales se trouvent en RDC où Glencore produit plus d'un tiers de la demande mondiale en cobalt dans ses deux mines. Ainsi, le groupe jouit, non seulement en RDC mais aussi dans le monde entier, d'une position de force sur le marché. Avec l'arrêt provisoire des activités d'une grande mine comme Mumi, il peut fortement influencer l'offre, mais aussi le prix du cobalt.

D'autre part, il est possible que cette décision ait été motivée par des raisons stratégiques et politiques : la fermeture de Mutanda Mining survient à un moment où le gouvernement congolais entreprend une réforme pour augmenter les impôts payés par les multinationales exploitant des matières premières. Il est évident qu'avec la fermeture de la mine, Glencore peut mettre le gouvernement congolais sous pression afin que les réformes législatives n'empiètent pas sur les intérêts du groupe.

2 Accident tragique d'un camion transportant de l'acide

En février 2019, un accident mortel est survenu dans le village de Kabwe, à environ 80 km à l'est de la ville minière de Kolwezi. Un camion-citerne transportant de l'acide sulfurique à la mine Mutanda de Glencore s'est renversé après une mauvaise manœuvre du chauffeur. Il est entré en collision avec plusieurs maisons avant de finir sa course la tête en bas sur un minibus. Cet accident a coûté la vie à 21 personnes, blessé grièvement au moins sept personnes, détruit des maisons et pollué l'environnement.

La collision a causé une fuite et l'acide sulfurique a commencé à s'écouler du camion-citerne, brûlant les personnes coincées dans le minibus. Pendant les opérations de secours, de nombreux témoins ont vu, impuissants, les victimes emprisonnées crier à l'aide, des heures encore après l'accident, sans que personne ne puisse les sauver. Une habitante de Kabwe n'arrêtait pas de répéter : « leurs corps se sont dissous sous nos yeux ». Pour plusieurs des victimes, on n'a retrouvé que des parties du corps ou des membres, une jambe, un torse, une cuisse ou des intestins. Plusieurs témoins souffrent encore aujourd'hui de traumatisme suite à ce terrible accident.

> « Leurs corps se sont dissous sous nos yeux. »
> **Un témoin de l'accident**

Parmi les blessé·e·s se trouvait un jeune homme de 23 ans du nom de Milambo Kayamba, père de trois enfants. Il est resté emprisonné sous le bus de 16 h au petit matin. Pendant ce temps, l'acide a brûlé la chair de ses jambes et a commencé à attaquer ses os. Les médecins ont donc décidé d'amputer l'une de ses jambes après l'accident. Depuis lors, il se trouve à l'hôpital et est dans l'incapacité de subvenir aux besoins de sa famille, ses parents et ses frères et sœurs. En juillet 2020, soit environ un an et demi après l'accident, Milambo a dû être amputé de sa deuxième jambe. Aujourd'hui encore, il ressent régulièrement des douleurs et est condamné à utiliser un fauteuil roulant pour le reste de sa vie.

Une petite fille de six ans, Anaïs Kazadi Wa Kazadi, a également souffert de blessures graves. Le jour de l'accident, le camion

La mine Mutanda de Glencore est une des plus grandes mines de cobalt au monde. © Google Maps

La scène de l'accident était insoutenable : le camion-citerne s'est renversé, ensevelissant plusieurs personnes et un minibus. © MAD

Milambo Kayamba a dû être amputé des deux jambes. © MAD

Anaïs Kazadi Wa Kazadi, 6 ans, a été grièvement brûlée à la tête et aux yeux. © MAD

s'est écrasé contre la véranda de sa maison. Anaïs, qui était alors assise dans le salon, est tombée face contre terre et a perdu connaissance. L'acide sulfurique qui s'écoulait a atteint son visage et grièvement brûlé ses deux yeux ainsi qu'une grande partie de son cerveau. Ses blessures très graves ont requis des soins spécialisés qu'elle reçoit depuis lors à l'hôpital de KCC, filiale de Glencore. Ses yeux ne sont toutefois pas encore guéris et personne ne sait si elle pourra un jour vivre de façon autonome.

Depuis l'accident, les blessés ne peuvent plus ou seulement partiellement subsister à leurs besoins. Dans un pays aussi pauvre que la RDC, sans système de sécurité sociale, cela a des conséquences existentielles sur les victimes et leurs familles. Pendant sa course folle, le camion-citerne a également détruit plusieurs maisons et commerces. En s'écoulant, l'acide sulfurique a par ailleurs détruit la récolte de huit agricultrices et agriculteurs ce qui a, jusqu'à ce jour, des effets sur la fertilité de leurs champs.

2.1 Le rôle de Mumi dans l'accident

L'acide sulfurique transporté dans le camion-citerne était destiné à la mine Mutanda, ce que Glencore confirme. Aussi bien Glencore que Mumi rejettent cependant toute responsabilité en ce qui concerne l'accident ou ses conséquences désastreuses. Selon Glencore, Mumi avait confié le transport à un sous-traitant, le transporteur Access Logistics. Ce dernier avait à son tour, et sans en informer Mumi, fait appel à un autre sous-traitant, une société du nom de Easy Way. Le camion-citerne utilisé appartenait quant à lui à un particulier qui, contrairement aux prescriptions légales, ne l'avait pas assuré.

Après l'accident, les représentant·e·s de Mumi ont rencontré à plusieurs reprises les habitant·e·s sinistré·e·s de Kabwe, leur apportant ainsi qu'autres blessé·e·s et aux familles des personnes décédées des rations alimentaires. La distribution de denrées alimentaires s'est cependant arrêtée après cinq mois, laissant les bénéficiaires dans l'incompréhension.

2.2 Indemnisation partielle des victimes

Le propriétaire du camion-citerne transportant l'acide a disparu de la circulation pendant plus d'un an et demi. En été 2020, à peu près à la même période où *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* confrontaient Glencore avec des questions relatives à l'accident, ses représentants légaux ont finalement pris contact avec l' avocat de 20 victimes de l'accident et lui ont fait une offre d'indemnisation. Après des négociations à la hausse, les avocats se sont mis d'accord en juillet et août 2020 pour une indemnisation en faveur de 18 personnes allant de 1000 à 3250 dollars US.

Les cas très graves d'Anaïs Kazadi Wa Kazadi et Milambo Kayamba sont cependant exclus de cet accord. Les représentants légaux du propriétaire du camion-citerne ont proposé les sommes de 6000 dollars US à la mère d'Anaïs Kazadi Wa Kazadi et de 5000 dollars US à Milambo Kayamba. Au vu de leurs blessures, des préjudices physiques durables et des frais médicaux y afférents, les victimes n'ont cependant pas accepté leur proposition. Milambo et Anaïs, les blessé·e·s les plus graves, attendent donc toujours d'être indemnisé·e·s, près de deux ans après l'accident.

Les propriétaires des champs détruits par l'acide auraient reçu de modiques sommes allant de 30 à 300 dollars US d'Access Logistics, sous-traitant de Mumi. Les agricultrices et agriculteurs n'ayant aucune copie de l'accord concernant ces paiements, il n'a pas pu être déterminé si ces montants avaient été distribués comme des indemnisations ou comme une aide financière provisoire. Par ailleurs, les représentants de Mutanda Mining avaient promis aux familles paysannes de leur fournir des semences pendant trois ans, de même qu'une formation continue en agriculture. Les autres personnes ayant perdu leurs moyens de subsistance et toutes celles et ceux ayant subi d'autres pertes matérielles n'ont pas reçu d'aide.

2.3 Qui est responsable ?

Pour la majorité des victimes, il est évident que Mumi devrait être tenue responsable de l'accident et de ses conséquences,

l'acide transporté étant destiné à ses activités minières. Toutefois, en ce qui concerne la cause de l'accident, Mutanda Mining et Glencore ne sont légalement pas responsables. Selon les dires des nombreux témoins, la cause principale de l'accident était l'excès de vitesse et les manœuvres des chauffeurs du camion. Ceux-ci font l'objet d'une procédure pénale à Kolwezi et sont en détention provisoire depuis l'accident.

Pour la majorité des victimes, il est évident que Mumi devrait être tenue responsable de l'accident et de ses conséquences, l'acide transporté étant destiné à ses activités minières.

Cependant, les conditions de circulation routière en RDC sont connues pour être plus dangereuses qu'ailleurs. Pour toutes les entreprises actives dans l'exploitation minière, il existe un risque non négligeable d'accidents dans la chaîne d'approvisionnement. Toutefois, au moment de l'accident, Mumi appliquait des normes plus strictes pour le transport des produits chimiques dans d'autres pays. Au vu de ces circonstances, on peut se demander si l'entreprise a tout fait pour s'assurer que tous les véhicules utilisés dans sa chaîne d'approvisionnement étaient couverts par une assurance responsabilité civile suffisante. En outre, il reste à savoir si Mumi a tout entrepris après l'accident pour trouver les responsables et s'assurer que les victimes soient correctement indemnisées.

3 Un parcours du combattant pour obtenir justice – le cas de Mutombo Kasuyi

Il y a plus de six ans, un jeune homme du nom de Mutombo Kasuyi a trouvé la mort sur le site de l'entreprise KCC, filiale de Glencore, entre les mains d'une patrouille de sécurité de l'entreprise. En 2014, *Pain pour le prochain, Action de Carême* et le RAID ont beaucoup parlé de ce cas. Ce rapport revient sur les événements de l'époque et y ajoute les développements les plus récents. À ce jour, la famille de la victime n'a toujours pas obtenu justice.

Dans l'après-midi du 15 février 2014, trois amis, John Kanwiel Kabulo, Eric Mutombo Kasuyi et un autre homme du nom de Trésor, en route pour rencontrer l'oncle de Mutombo, sur le site de KCC, tombent nez à nez avec une patrouille de sécurité de l'entreprise. La patrouille pense (visiblement à tort) avoir affaire à des mineurs artisanaux. Apeurés à cause des nombreuses attaques récentes des agents de sécurité sur les civils, les amis s'enfuient dans différentes directions. John et Trésor réussissent à s'échapper. Mutombo, 23 ans et père de deux enfants en bas âge, est quant à lui arrêté et conduit, peu de temps après, à l'hôpital de KCC dans la Jeep de la patrouille. Sur place, le médecin ne peut que constater le décès du jeune homme.

Que s'est-il passé entre le moment de la fuite de Mutombo et son arrivée à l'hôpital de KCC ? Cette question est au centre d'une affaire traitée depuis 2014 par les tribunaux de

Deux témoins sur le lieu de l'accident à Kabwe. © *Pain pour le prochain*

Tshibanda Lina, l'oncle de Mutombo Kasuyi, brandit le permis de conduire de son neveu décédé. © *Pain pour le prochain*

la province du Katanga. L'affaire fut tout d'abord portée devant le tribunal militaire de Kolwezi, mais la procédure fut loin d'être conforme au droit. Les agents de sécurité se contredisaient entre eux, des preuves importantes ont disparu alors que d'autres n'ont pas été requises par le juge ou ont été tout simplement ignorées.

Des pièces à conviction telles que la Jeep que la patrouille de sécurité a utilisée ont disparu dans des circonstances mystérieuses.

En ce qui concerne l'état du corps de Mutombo, plusieurs rapports médicaux ont révélé des traces d'extrême violence, vraisemblablement causées par des coups, ce qui concorde avec les impressions de l'oncle de Mutombo qui a identifié le corps. D'autres pièces à conviction telles que la Jeep que la patrouille de sécurité a utilisée ont disparu dans des circonstances mystérieuses. Pourtant, en août 2014, le juge militaire a acquitté les deux membres de la patrouille de sécurité de toutes les charges pesant sur eux, indiquant que la cause du décès était inconnue.

Les avocats de la famille de Mutombo ont fortement critiqué ce jugement. Selon eux, le juge aurait dû déclarer les deux accusés coupables ou, au moins, demander d'autres preuves. Il est par conséquent possible qu'il ait été influencé. La famille de Mutombo Kasuyi a alors intenté un recours auprès de l'instance supérieure directe, le tribunal militaire de Lubumbashi, chef-lieu de la province du Katanga. Cette instance a déclaré, après environ trois ans de procédure, que le juge de Kolwezi n'avait pas procédé de façon juste et légale. Une première victoire pour les avocats et la famille de Mutombo. Le dossier devait alors être renvoyé à Kolwezi où un nouveau procès allait avoir lieu.

C'était le 10 juillet 2017, il y a plus de trois ans. Depuis, le dossier se trouve toujours au tribunal militaire de Lubumbashi. Après plusieurs requêtes des avocats de la famille, il est ressorti, en février 2020, que la décision capitale de renvoi de l'affaire à Kolwezi n'était soudain plus consignée dans les dossiers. Ce processus interminable est très difficile à gérer pour la famille de Mutombo qui veut savoir qui est responsable de la mort de leur fils, père, neveu et époux, et pouvoir enfin clore ce chapitre.

4 Conclusion : l'initiative pour des multinationales responsables comme solution

Le cas de Mutombo Kasuyi illustre parfaitement le chemin tortueux et souvent sans issue pour obtenir justice en RDC. Il montre également que, dans des pays comme la RDC, la justice peut être influencée par des tiers et que le droit à un procès équitable n'est pas garanti.

Les coupables présumés étant dans ce cas soit directement employés chez KCC, une filiale de Glencore, soit sous la supervision de KCC, il faudrait vérifier si l'affaire relèverait de la responsabilité civile envisagée par l'initiative pour des multinationales responsables. Celle-ci pourrait ainsi permettre à des victimes telles que la famille de Mutombo d'obtenir justice en Suisse.

Action de Carême et *Pain pour le prochain* soutiennent l'initiative pour des multinationales responsables depuis la collecte de signatures et s'engagent activement pour un OUI à la votation du 29 novembre 2020.

PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME

Autrices *Pain pour le prochain, Action de Carême* | octobre 2020
Renseignements Nina Burri, *Pain pour le prochain ;* burri@bfa-ppp.ch ; +41 31 380 65 83
Clause de non-responsabilité Sources et références se trouvent dans l'intégralité du rapport
Intégralité du rapport www.voir-et-agir.ch/congo-rapport-2020
Mise en page Karin Hutter, Zurich